

PROGRAMME EUROPEEN DE REINSTALLATION DES REFUGIES : FACTEURS DE REUSSITE, LEVIERS ET ENJEUX

PROFIL DE L'ÉQUIPE

Connaissances générales du droit d'asile en France et des modalités de fonctionnement du programme européen de réinstallation. Connaissances souhaitées en science politique, sociologie, urbanisme, stratégie territoriale.

INSTITUTIONS PARTENAIRES

Délégation interministérielle chargée de l'accueil et de l'intégration des réfugiés - www.diair.fr
Direction des Etrangers en France (DGEF) – Direction de l'Asile
Ministère de l'Intérieur, 18 rue des Pyrénées, 75020 Paris
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) – Pôle migrants <https://www.gouvernement.fr/logement-des-refugies> - La Grande Arche - Paroi sud, 92055 La Défense Cedex

PERSONNES RESPONSABLES DU PROJET

Faustine MASSON, cheffe de projet, pôle « plan migrants », Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Simon KARLESKIND, Conseiller du délégué interministériel pour l'accueil et l'intégration des réfugiés

PRESENTATION DE L'INSTITUTION ET CONTEXTE DU PROJET

La France est engagée dans le programme européen de réinstallation depuis 2008. Ce dispositif offre des perspectives de vie meilleure à des personnes en besoin de protection qui ont fui leur pays d'origine et qui ne peuvent rester, notamment en raison de leur vulnérabilité, dans le premier pays d'accueil situé en dehors de l'Union Européenne. La réinstallation assure une arrivée légale et sécurisée sur le territoire de l'Union Européenne.

Pilotée par la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur, elle est menée en lien étroit avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). La DGEF la DIHAL et la DIAIR organisent l'accueil en France des personnes réinstallées. Cet accueil repose sur des opérateurs associatifs, conventionnés avec la DGEF, financés sur fonds européens (crédits du FAMI). Ils sont principalement chargés de mettre à disposition des hébergements transitoires et des logements pérennes adaptés et d'assurer l'accompagnement global des réinstallés pour une durée de 12 mois.

Compte tenu de l'importance de maintenir des engagements à l'attention des réfugiés syriens et de l'attention portée à la crise migratoire en Méditerranée, le Président de la République a fixé un objectif ambitieux de 10 000 réfugiés réinstallés (7 000 syriens et 3 000 subsahariens) à accueillir en France entre décembre 2017 et octobre 2019.

Au-delà, le programme de réinstallation en France a vocation à se poursuivre dans les années suivantes.

Entre décembre 2017 et avril 2019, plus de 6 500 réfugiés réinstallés ont été accueillis en France, sur l'ensemble du territoire national, dans des petites villes de moins de 2 000 habitants, des villes moyennes (Cambrais, Blois, Belfort) mais aussi des métropoles (Strasbourg, Nantes, Bordeaux). Les réfugiés réinstallés sont relogés, soit directement à leur arrivée en France, soit à l'issue d'une période d'hébergement dans une structure temporaire. Ces derniers bénéficient d'un accompagnement de 12 mois, assuré par les opérateurs associatifs.

Dans un contexte de tensions croissantes dans les agglomérations, le relogement, première étape dans l'intégration des réfugiés réinstallés, est un enjeu majeur dans les petites communes situées dans des territoires détendus et/ou ruraux. L'orientation dans ces territoires répond aux enjeux de cohésion des territoires. Or, si les petites communes rurales présentent des atouts spécifiques (offres de logements abordables et diversifiées, emplois non pourvus dans certains secteurs, réseaux d'interconnaissances et relations de proximité), des contraintes principalement liées à la mobilité doivent être anticipées. Les réfugiés, qui n'ont souvent pas de permis de conduire ou ne possèdent pas de voiture, sont très dépendants de l'offre de transports en commun, notamment pour effectuer l'ensemble de leurs démarches administratives et commencer leur parcours d'intégration. Sans dispositifs de mobilité adaptés, les réfugiés peuvent rencontrer des obstacles dans leur parcours d'intégration.

Néanmoins, de nombreux réfugiés réinstallés ont déjà été accueillis et relogés dans des petites communes situées dans des zones rurales. Ces territoires ont souvent fait preuve d'une capacité d'adaptation et semblent définir des nouveaux modèles d'intégration impliquant fortement le tissu local et la société civile. L'évaluation des facteurs et leviers d'intégration dans ces territoires est une priorité pour préparer les prochaines étapes du programme européen de réinstallation.

CONTENU PEDAGOGIQUE DU PROJET

Le projet repose sur l'étude de plusieurs communes rurales ayant accueilli des réfugiés réinstallés, situées principalement dans les départements suivants : Creuse, Corrèze, Allier et Aveyron. Les territoires soumis à l'étude seront précisés par la suite. Les étudiants devront étudier :

- Les ressources et leviers mobilisés dans ces territoires pour favoriser l'intégration des réfugiés
- L'expérience de la réinstallation au prisme des différents acteurs locaux concernés (services de l'Etat, services communaux, organisme accompagnateur, réseaux de bénévoles et associations, établissements scolaires, entreprises locales...)
- L'expérience de l'accueil et de l'intégration au prisme des bénéficiaires du programme.

Sur ces territoires, les étudiants seront amenés à effectuer des entretiens, des groupes de travail et/ou des comités de réflexion auprès des acteurs locaux concernés et des réfugiés relogés.

Plusieurs thématiques devront être traitées, parmi lesquelles :

- L'arrivée dans les territoires : le premier accueil et l'emménagement dans les logements ; mise en perspective eu égard aux attentes initiales des réfugiés
- L'accompagnement social d'une année: les difficultés, obstacles et résultats constatés ;
- Le parcours d'intégration des réfugiés : la situation socio-professionnelle, la maîtrise de la langue, l'autonomie administrative, la situation locative...

RESULTATS ET PRODUITS ATTENDUS

Plusieurs livrables sont attendus :

- Une monographie des territoires étudiés (bassin de vie, réseaux de transports, ressources...);
- Une monographie des réfugiés réinstallés sollicités dans le cadre de l'étude (profils et parcours);
- Une synthèse portant sur les atouts et contraintes constatés dans les territoires pour l'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés;
- Un document compilant les bonnes pratiques recensées dans les territoires pour favoriser : l'insertion socio-professionnelle, l'accès au logement, l'accès à la mobilité, l'insertion socio-culturelle, la scolarisation des enfants ...
- Une synthèse présentant des préconisations et pistes de réflexion pour améliorer l'accueil et l'intégration des réfugiés dans les territoires ruraux.

CALENDRIER DU PROJET

Le projet se déroulera de septembre 2019 à avril 2020.

METHODOLOGIE

Un point d'étape mensuel sera organisé entre les étudiants et le responsable du projet.

Les trois institutions partenaires (DIAIR, DIHAL, DGEF) mettront à disposition des étudiants la documentation existante et les coordonnées de leurs partenaires.

La DIAIR, la DIHAL et la DGEF resteront disponibles pour répondre aux questions des étudiants entre les points mensuels.

LOGISTIQUE

Des salles de réunion pourront être réservées au sein du ministère de l'intérieur ou dans les locaux de la Dihal si cela est jugé nécessaire par le porteur de projet. Les étudiants pourront utiliser le matériel de captation audio et vidéo, le matériel d'animation en créativité (paperboard, post-it, mural.io, etc.), les imprimantes, des téléphones (appels internationaux) ainsi que des projecteurs.

Les étudiants auront accès à la salle des Projets collectifs à Sciences Po, munie d'un ordinateur, d'un écran plasma, d'une imprimante et d'un téléphone.